

donné par la majorité de nos législateurs a été une réelle surprise et nous en éprouvons un vif regret. La pratique qui va se trouver désormais sanctionnée par une loi n'est pas seulement condamnée par l'Eglise sous des peines sévères, mais elle est encore en contradiction manifeste avec le sens chrétien et le sentiment populaire.

Loin de nous la pensée qu'un seul de nos députés catholiques ait donné son approbation à la crémation elle-même : c'est parce que ceux qui la demandaient n'étaient pas membres de l'Eglise catholique, qu'ils ont réussi dans leur démarche. Mais il n'en est pas moins vrai que l'acte qu'on a posé pourra avoir des conséquences malheureuses dans l'avenir. Aussi, regardons-nous comme un devoir de notre charge pastorale, de vous communiquer l'enseignement du Saint-Siège sur cet important sujet. En cela, nous suivons la direction donnée à plusieurs évêques le 19 mai 1886 par Léon XIII, qui demande d'inspirer aux fidèles la plus grande horreur pour " le détestable abus de brûler les cadavres. "

La crémation exista, il est vrai, dans l'antiquité païenne, mais l'usage de l'inhumation et de la sépulture y fut plus général. Les patriarches de l'ancienne loi, les juifs, les Egyptiens eux-mêmes ne voulaient point de l'incinération, que le Talmud appelle *une chose abominable*. Les Romains ne l'adoptèrent que dans les derniers temps de la République. Quant aux chrétiens, même schismatiques et hérétiques, ils l'ont toujours eue en horreur depuis l'âge apostolique jusqu'à notre temps.

La doctrine catholique sur ce point répond admirablement aux inclinations de notre nature, comme aux sentiments les plus élevés et les plus délicats de l'âme humaine, inclinations et sentiments qui s'imposent, ce nous semble, à toute législation chrétienne. Il y a plus, nos très chers frères, l'Eglise a, pour ainsi dire, consigné dans l'inhumation si touchante des corps de ses enfants, sa foi en l'immortalité de l'âme, en la résurrection de la chair, en même temps que son respect profond pour les dépouilles mortelles que sanctifièrent ses augustes sacrements.

Rien d'étonnant, par conséquent, que l'impiété se soit attaquée à cette pratique pieuse et pleine de mystères, qu'elle l'ait combattue, et ait cherché à la faire disparaître graduellement.

Car ne nous faisons pas illusion, si les hommes de bonne foi ne voient dans la crémation qu'une question scientifique et économique, il est certain, comme en conviennent, du reste, ses plus ardents propagateurs, que ce système est né d'une pensée hostile à la loi chrétienne, à la spiritualité et à l'immortalité de l'âme.